

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 14 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 12/2023

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze juin deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Amalia QUINTON

Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES
Fanny BLANC
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Catherine PHAM

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1	14	7	7	0	0

Objet : Ecopolys 2023 - Demande de subvention Région AURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°02 / 2022 du 12 janvier 2022 portant sur l'Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels ;

Considérant les demandes de subventions pour les Ecopolys 6 réalisées auprès du Département du Puy de Dôme et de Billom Communauté,

Le Président présente le contenu de l'édition 2023 des Ecopolys « Transitions et transmission », organisée sur trois journées d'animations du 8 au 10 septembre 2023 sur l'Ecopole du Val d'Allier.

En complément des demandes de subventions déjà réalisées, le Président propose de valider une nouvelle demande de subvention à hauteur de 1500 € HT auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Financer l'organisation d'une manifestation ou d'un concours » pour l'animation et l'organisation de ces trois journées des Ecopolys.

Le plan de financement pour les Ecopolys 6 est détaillé ci-après :

DEPENSES	Coût	RECETTES	Recettes
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
Achat		Vente de marchandises	
Achat matières premières et fournitures	600,00 €	Produits finis, prestations service	
Autres fournitures		Subventions d'exploitation	
Services extérieurs		Etat	
Locations immobilières et mobilières		Région AURA	1 500,00 €
Aménagements-installations	800,00 €	Département Puy-de-Dôme (DALD canton de Billom Communauté)	600,00 €
Assurance		Département Puy-de-Dôme (DALD canton de Mond'Arverne Communauté)	600,00 €
Documentation		Comcom Billom communauté (PCAET)	900,00 €
Divers		Commune	
Autres services extérieurs		Organismes sociaux	
Prestations d'animations (intervenants, spectacles,...)	2 800,00 €	Fonds européens	
Publicité, publication	400,00 €	Agence de service et de paiement (emplois aidés)	
Déplacements, missions	100,00 €	Autres établissements publics	
Services bancaires, autres		Aides privées	300,00 €
Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Charges de personnel		Divers	800,00 €
Rémunération des personnels		Produits financiers	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Reports, ressources non utilisées d'opérations antérieures	
Autres charges de gestion courante			
Charges financières			
Charges exceptionnelles	- €		
Dotations aux amortissements			
TOTAL DES DEPENSES	4 700,00 €	TOTAL DES RECETTES	4 700,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN			
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	200,00 €	Dons en nature	1 400,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 200,00 €	Prestations en nature	5 950,00 €
Prestations	5 950,00 €	Bénévolet	3 125,00 €
Personnel bénévole	3 125,00 €		
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	15 175,00 €	TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	15 175,00 €

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- De valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 1500 € HT pour des prestations d'animation et pour l'organisation générale du festival
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président
 M. Jean-Pierre BUCHE